



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de MONTJAVOULT DU 14/10/2022

6 Présents : Laura Catry, Thierry Bouvier, Edith Farinaccio , Laury Farinaccio, Mickaël Hueber et Julie Pajot.

Absents excusés : Christophe Couturier qui donne pouvoir à Thierry Bouvier, Stéphanie Damiens d'Hébécourt qui donne pouvoir à Laura Catry, Matthieu Grisvard à Michaël Hueber et Gisèle Michelin à Julie Pajot

1) **Secrétaire de séance** : Edith Farinaccio

La séance est ouverte à 20h00

2) **Validation de la présence de tous les élus et approbation du PV du Conseil municipal du 23/09/2022.**

3) **Délibération : DM1**

L'état a augmenté cet été les salaires des agents territoriaux de 3,5 % à l'échelle nationale.

Ainsi nous devons modifier notre budget communal initial et alimenter la ligne du budget consacrée aux salaires à partir de la réserve communale.

Charges de Personnel 8000€ à déplacer de la ligne 6188 à la 6411.

Madame la mairesse soumet la proposition au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

4) **Délibération : DM2**

L'état a aussi augmenté des indemnités des élus, de la Mairesse (40 euros) et de ses adjoints (9 euros) de 3,5%.

Ainsi nous devons modifier notre budget communal initial et alimenter la ligne du budget consacrée à aux indemnités des élus à partir de la réserve communale.

Ainsi il est proposé de prendre 200 euros sur la ligne 6188 pour les mettre sur la ligne 6531

Madame la mairesse soumet la proposition au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

5) Les 2 délibérations suivantes concernent la formalisation du projet d'acquisition des 2 terrains à Valécourt que le Conseil Municipal a voté lors de la délibération du 1 er avril 2022

Délibération 3 :

Cette délibération concerne le bien immobilier, rue du Lavoir, Hameau de VALECOURT, sur les parcelles cadastrées section G numéros 152 et 315 d'une superficie de 1800 m², au prix de 4000 € hors frais notariés,

Le terrain est non constructible car situé en zone N (zone naturelle).

Le terrain permettra de valoriser la biodiversité, de créer une zone de retournement nécessaire pour les cars scolaires, d'installer un abri bus et entretenir les fossés;

La valeur du dit terrain est inférieure à 75000 € et qu'il n'est pas nécessaire de consulter le service des domaines.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Mairesse et ses adjoints à l'effet de signer tous les actes à intervenir pour l'acquisition des parcelles cadastrées section G numéros 152 et 315 moyennant le prix de 4 000 euros
- de charger la Société par Actions Simplifiée « BRAS DE SEINE Notaires Conseils », Société titulaire d'Offices Notariaux dont le siège est à ECOS – VEXIN SUR EPTE, 6 Grande rue, à recevoir l'acte authentique.
- d'autoriser Madame la Mairesse à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;
- de charger Madame la Mairesse de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et des représentés, les propositions ci-dessus

Point 6 :

Délibération 4 :

Il s'agit de la parcelle cadastrée ZI 76 d'une superficie de 800 m², au prix de 800 € hors frais notariés situé dans le lieudit LE FOUR, Hameau de VALECOURT,

Un terrain est non constructible car situé en zone N (zone naturelle)

Ce terrain permet de recevoir les eaux pluviales avant qu'elles ne s'écoulent dans le centre du hameau et ainsi éviter les inondations ;

Comme la valeur du dit terrain est inférieure à 75000 € et qu'il n'est pas nécessaire de consulter le service des domaines.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Mairesse et ses adjoints à l'effet de signer tous les actes à intervenir pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZI 76 moyennant le prix de 800 euros
- de charger la Société par Actions Simplifiée « BRAS DE SEINE Notaires Conseils », Société titulaire d'Offices Notariaux dont le siège est à ECOS – VEXIN SUR EPTE, 6 Grande rue, à recevoir l'acte authentique.
- d'autoriser Madame la Mairesse à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;
- de charger Madame la Mairesse de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

Ces propositions sont soumises aux votes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et des représentés les propositions ci-dessus.

7) Délibération : Création de numéro de voirie

La mairesse présente : il est besoin de créer un numéro de voirie pour un lieu de tourisme transformé en habitation principale, afin que les nouveaux habitants puissent prétendre à la fibre.

Madame la mairesse soumet au vote la création du 9 bis Place de l'église.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents et des représentés.

9) Questions diverses

Michaël Hueber propose avec Matthieu Grisvard que soit discutée au prochain conseil municipal la prise en charge par la mairie des destructions de nids de frelons asiatiques comme cela se passe déjà dans d'autres communes. Le conseil approuve. Laury Farinaccio informe que le nid de frelon qui avait été repéré tout en haut d'un arbre au Marais a été détruit la veille.

Michaël Hueber présente la décision d'investir dans le changement des radiateurs « grille-pain » du presbytère et autres logements communaux par des radiateurs électriques basse consommation.

Laura Catry informe qu'un nouveau propriétaire d'un bois souhaiterait que soit dégagé le chemin communal du Marais, pour avoir accès à son bois et qu'il est prêt à le faire, mais qu'il ne peut pas le faire seul pour des questions de sécurité. Il faut qu'on organise ce chantier.

Julie Pajot informe que l'édition des bulletins municipaux est terminée. Elle contient des bulletins de vote pour la consultation des habitants sur le sujet de l'éclairage public de nuit. Deux suffrages par foyer sont possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Fin du conseil municipal à 20h30.